



École supérieure d'art Avignon

500 chemin de Baigne-Pieds

84000 Avignon

Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°4

Actualisation du tableau des effectifs

intégrant une création de poste d'emploi permanent

Étaient présent·es

Anne Gagniard, Vice-Présidente de l'ESAA, conseillère municipale

Claude Nahoum, 1^{er} Maire-adjoint, Ville d'Avignon

Marc Simelière, conseiller municipale

Frédéric Corcoral, conseillère municipale

Dalia Messara, Conseillère Enseignement supérieur DRAC PACA

Réjane Perret, personnalité qualifiée

Laetitia Herbette, représentante des personnels techniques et administratifs

Hervé Giocanti, représentant des enseignant.es

Marie Garance Massal, représentante des étudiant.es

Victor Mulé, représentant des étudiant.es

Étaient absent.e.s excusé-es

Damien Malinas, Président de l'ESAA

Thierry Suquet, Préfet de Vaucluse

Corinne Ramelly, Conseillère au Cabinet de Madame le Maire

Marion Botter, chargée de mission partenariat représentant la direction de la Culture de la Ville d'Avignon

Procurations

Madame Le Maire à Anne Gagniard,

Monsieur Damien Malinas à Madame Dalia Messara

Madame Gislaine Persia à Monsieur Hervé Giocanti

L'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique rappelle les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant. Le Conseil d'Administration adopte des délibérations de création, qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents préalablement à l'adoption du budget primitif.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

- ✓ Modification d'un poste de PEA classe normale en 0.5 ETP. Il est rappelé que les 0.5 ETP ont été répartis déjà sur les postes de PEA, CR art contemporain et ethnologie (augmentation de + 0.2 ETP pour chaque poste) ;
- ✓ Ajustement des postes de PEA contractuels à 6.1 au lieu de 5.5 comme suite aux mouvements de personnel.

Benoît Broisat, directeur a procédé aux recrutements nécessaires pour la réalisation du projet d'établissement pour la rentrée 2025-2026 en collégialité avec les représentant.es enseignant.es (2 enseignant.es ont été systématiquement invités au jury de recrutement comme membre expert).

Il est rappelé qu'il n'y a aucun renouvellement systématique pour les agents recrutés sous la forme contractuelle. Les postes sont systématiquement réinterrogés et font l'objet des déclarations obligatoires auprès du Centre de gestion de Vaucluse. 2 postes sont en cours de recrutement (postes vacants au tableau des effectifs)

Conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus et au regard des mouvements de personnel, il convient de déterminer le tableau des effectifs par délibération.

Vous trouverez ainsi ci-dessous le tableau des effectifs actualisé :

TABLEAU DES EFFECTIFS - EPCC ESAA								
Emplois	Grade	Catégorie	Ouvert	Pourvu	Vacant	Contrat	Tps de présence	Observations
POLE DIRECTION-ADMINISTRATION								
Directeur de L'EPCC	Directeur d'enseignement artistique	A	1	1	0	CDD	1	
Secrétaire générale	Directeur territorial	A	1	1	0	Titulaire	1	En télétravail depuis la rentrée 2025
Assistante administrative, coordination des événements	Rédacteur territorial	B	1	0	1	Titulaire	0	En disponibilité
Gestionnaire comptable et RH	Adjoint administratif principal 1ere classe	C	1	1	0	Titulaire	1	
Assistante du pôle scolarité et accueil	Adjoint administratif principal 1ere classe	C	1	1	0	Titulaire	0.9	
Bibliothécaire	Adjoint du patrimoine principal de 1ere classe	C	1	1	0	Titulaire	0,8	
SOUS TOTAL DIRECTION-ADMINISTRATION			6	5	0		4.7	
PÔLE ENSEIGNEMENT - ATELIERS EAC								
Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Hors Classe	A	6	5	1	Titulaire	5	

Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Classe Normale	A	5	3	2	Titulaire	3	0.5 PEA CR + 1 PEA dessin
Responsable de la coordination de la recherche et des études Et Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Classe Normale	A	7	7	0	CDD	6.1	
Assistant d'Enseignement	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	Titulaire	1	1 agent en disponibilité. Poste pourvu par un CDD de 3 ans
Assistant d'Enseignement	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2 ^e classe	B	1	1	0	Titulaire	1	
SOUS TOTAL ENSEIGNEMENT-EAC			20	17	3		16.1	
PÔLE SERVICE TECHNIQUE								
Régisseur technique	Adjoint technique	C	1	1	0	Stagiaire	1	Depuis 01/03/25
Chargé des systèmes d'information et de maintenance	Adjoint technique	C	1	1	0	Stagiaire	0,8	Depuis le 01/03/25
Cadre en charge des questions bâtimementales et techniques	Agent de maîtrise	C	1	1	0	Titulaire	1	En CLM jusqu'à son départ à la retraite déc 25

Chargé des ateliers Bois Volumes	Agent de maîtrise	C	1	1	0	CDD	1	Contrat de 2 ans
Agent technique	Adjoint technique	C	1	1	0	Stagiaire	1	A compter du 01/06/2025
SOUS TOTAL SERVICE TECHNIQUE			5	5	0		4.80	
AUTRES								
Chargé de la communication digitale	Contrat d'apprentissage		1	1	0	CDD	1	Contrat d'apprentissa ge
TOTAL GÉNÉRAL PERSONNEL ESAA			32	29	3		26.6	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant l'École Supérieure d'Art d'Avignon ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Considérant la délibération du 19 mai 2025 du Conseil d'Administration relatif au tableau des effectifs de l'ESAA et à son évolution au regard du projet de développement,

Le Conseil d'Administration du 27 octobre 2025, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le nouveau tableau des effectifs comme présenté ci-dessus ;
- **Confirme** que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement.

Vote	
Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Anne Gagniard



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr